

## Adoption par le Parlement de la loi « Duplomb » :

REACTIONS DE MARIE-GUITE DUFAY, JEROME DURAIN  
ET CHRISTIAN MOREL

**Le Parlement a adopté ce 8 juillet la proposition de loi, dite « loi Duplomb », visant à simplifier l'exercice du métier d'agriculteur. Marie-Guite DUFAY, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté déplore une occasion manquée d'apporter de véritables mesures de simplification pour les agriculteurs, et une régression grave pour l'agriculture, la santé humaine et environnementale.**

La présidente de Région s'inquiète des conséquences néfastes de cette loi : « *Si la simplification du métier d'agriculteur est nécessaire et attendue, elle ne peut se faire au détriment de la santé des agriculteurs eux-mêmes, des équilibres environnementaux et de la cohésion territoriale.* » Elle dénonce une législation dictée par un rejet du discours de la communauté scientifique, en dépit de leurs alertes et oppositions quant à la réintroduction de produits phytosanitaires.

Jérôme DURAIN, président du groupe Notre Région Par Cœur, rappelle quant à lui son attachement à une agriculture ancrée dans les territoires et proche de leurs habitants. « *Cette loi risque de fracturer une fois de plus le lien entre agriculture et société, alors même que le modèle agricole doit s'appuyer sur l'acceptation sociale. Sous couvert de simplification du métier, elle va renforcer des stigmatisations dont l'agriculture n'a pas besoin, suscitant un rejet des territoires à l'encontre des ouvrages de stockage d'eau ou des élevages intensifs.* »

Christian MOREL, vice-président en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire, souligne par ailleurs : « *Notre région porte des modèles qui prouvent qu'exigence environnementale et rémunération équitable peuvent aller de pair : la filière Comté ou les vins de Bourgogne, avec leurs cahiers des charges exigeants, assurent la durabilité et la rémunération des productions. De nombreuses initiatives en région émergent en ce sens. Je pense au projet porté par l'association Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais ou celui porté par la coopérative céréalière SeineYonne. En s'appuyant sur la connaissance scientifique, ces projets font évoluer dans le bon sens les pratiques de l'élevage, des grandes cultures ou de stockage de l'eau.* »

Les trois élus regrettent que ce texte ne réponde à aucune des préoccupations des agriculteurs en matière de juste rémunération et de foncier agricole, indispensables pour renforcer l'attractivité du métier et relever le défi du renouvellement des générations.

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, contrairement à l'opportunisme politique de ce texte, poursuivra ses efforts pour accompagner et soutenir chaque filière et chaque agriculteur en faveur d'une agriculture durable, rémunératrice et pleinement intégrée à la vie des territoires.